



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du lundi 29 septembre 2025

En exercice : 23**Présents :** 18**Excusés :** 3**Absents :** 2**Votants :** 21**Date de la convocation :**
23/09/2025**Président de séance :**
Stéphane TREMBLAY**Secrétaire de séance :**
Alain DECHÂTRETTE**Rapporteur :**
Stéphane Tremblay**N° interne de l'acte :**
2025_IV_10

Lundi 29 septembre 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du Conseil.

Membres présents :

Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Alain DECHÂTRETTE, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Julien FORISSIER, Karim TALEB.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jémima CHARINI (donne pouvoir à : Mattéo DUBARRY MILANO), Alexandrine DETLING (donne pouvoir à : Michèle MUSSARD), Arnaud DUPUIS (donne pouvoir à : Stéphanie GUYON).

Membres Absents :

Hicham EL MAÂTOUK, Safiya EL MANANI.

Objet de la délibération

Rapport de l'activité GRDF sur le territoire pour l'année 2024 - SEY78

Contexte

Dans le cadre de sa mission d'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz, le Syndicat d'Énergie des Yvelines réalise chaque année le contrôle de concession relatif aux activités de GRDF.

Cette mission s'exerce, avec comme objectif, la défense des intérêts des communes et donc de ceux des usagers, en diverses actions :

- par l'analyse du compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire,

- par une mission ciblée de contrôle conduite par le SEY,
- par un suivi, lors de réunions mensuelles, des actions et investissements de GRDF,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission du compte-rendu annuel de concession GRDF pour l'année 2024,

Considérant que ce document est tenu à disposition des Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 21 voix pour:

Article I: De prendre acte du rapport de l'activité GRDF sur le territoire – SEY78,

Article II: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article III: Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 21 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Arnaud DUPUIS, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Julien FORISSIER, Karim TALEB

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Alain DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance,

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 04/10/2025
Qualité : Signataire des ACTES en qualité de secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 10/10/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 078-217801182-20250929-2025_IV_10-DE